



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 – 17H30

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mercredi 9 octobre 2024 à 17 h 30, à la salle du conseil située au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur.


Au cours de cette séance, seront pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets prévus au présent ordre du jour
5. Urbanisme
 - 5.1 Avis d'assujettissement au droit de préemption – Identification des immeubles situés sur le territoire de la ville de Contrecœur
6. Levée de la séance

Conformément à la loi, seules les questions inscrites à cet ordre du jour pourront être discutées lors de cette séance.

Cet avis est donné conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*

DONNÉ à Contrecœur, ce 8 octobre 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

